



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué les 14 et 21 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS : Néant

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame RULLEAU à Madame DESVERGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur LANGLOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe Demain CESTAS demande des modifications du procès-verbal. Le temps de l'examen de ces demandes, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°4/23.

Réf: Finances / Thierry Thodiard – 7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2026 du service public de distribution d'eau potable, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 671 131 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 395 130,66 €
 Section d'investissement à 617 161 € avec un déficit d'investissement reporté de 7 790,80 €

Soit un montant total de 1 288 292 €.

Ce budget a été voté de la manière suivante :

CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES			CHAPITRES MIS AUX VOIX	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABS		POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
70 – Produit des services du domaine	26	2	5	011 – Charges à caractère général	26	2	5
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	2	5	65 – Autres charges de gestion courantes	26	2	5
				67 – Charges spécifiques	26	2	5
				023 – Virement à la section d'investissement	26	2	5
				042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	2	5
				Dotations aux amortissements			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
13 – Subventions d'investissement	26	2	5	21 – Immobilisations corporelles	26	2	5
10 – Dotations, fonds divers et réserves	26	2	5	23 – Immobilisations en cours	26	2	5
021 – Virement de la section de fonctionnement	26	2	5	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	2	5
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26	2	5				

La délibération est adoptée à 26 voix pour, 2 contre (Rassemblement cestadais) et 5 abstentions (Demain CESTAS).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Pierre LANGLOIS



LE MAIRE

Jérôme STEFFE




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le 05/05/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

05/005/2026